

474

27/09/2017



La Mare aux

Comment l'assureur MMA a piqué 350 millions à ses clients

Dans un document confidentiel, il explique sans honte la manière dont il s'est "approprié" ce pactole.

L'AFFAIRE aurait pu n'être que ça : une interminable et obscure querelle entre les Mutuelles des Mans Assurances (MMA) et l'un de ses anciens agents généraux. Manque de chance pour la première, elle débouche aujourd'hui sur la révélation d'une arnaque à plusieurs centaines de millions au détriment de ses assurés. L'agent général, du genre obstiné, poursuit MMA depuis 2002, afin d'obtenir le remboursement d'un emprunt qu'il avait été forcé de souscrire. En 2010, il obtient de la justice un dédommagement de 800 euros. Mais il estime que le compte n'y est pas. Après qu'il a été baladé de tribunal en tribunal à travers toute la France, une audience, prévue à Paris lundi 25 septembre, vient encore d'être renvoyée.

Rapport secret

Affaire clochemerlesque ? Pas vraiment, puisqu'un document de MMA, tamponné « strictement confidentiel » et tombé entre les palmes du « Canard », révèle qu'elle concerne également... plusieurs millions de sociétaires. Ces innocents ont souscrit, à l'insu de leur plein gré, un emprunt que MMA leur a imposé en vue de constituer un « fonds social complémentaire » (FSC). Ce prêt forcé ne leur a jamais été remboursé, et la dette à leur égard, en comptant les intérêts, avoisinerait aujourd'hui 350 millions d'euros.

Le document en question, daté du 9 mai 2011 et destiné au « comex » du groupe – le comité exécutif, regroupant les dirigeants top niveau de la boîte –, raconte toute l'histoire. On ne saurait être plus clair ni plus cynique.

C'est entre 1972 et 1988 que l'assureur, dont « la solvabilité nécessitait d'être renforcée », émet des emprunts auxquels ses clients sont obligés de souscrire – emprunts censés être remboursés au bout de vingt ans, assortis d'un intérêt de 5 % par an. La cotisation



est faible (de l'ordre de quelques euros par trimestre), et le libellé, vague, indique que cette obole est perçue pour la « constitution d'un fonds social complémentaire ». La plupart des assurés ne s'aperçoivent même pas qu'ils cotisent et, l'échéance venue, ne songent évidemment pas à demander le remboursement de leur dû. Seulement « environ dix demandes par an », se félicite le document confidentiel de MMA, viennent troubler ce bel ordonnancement. Normal. « MMA n'était débiteur d'aucune obligation d'information à l'égard des sociétaires ayant souscrit au fonds social ».

Et rien à craindre, ou presque, si les floués se réveillent aujourd'hui : le délai légal de prescription de la dette – trente ans – a opportunément été ramené à cinq ans en 2008. « Les actions en remboursement, souligne la note, seront ainsi prescrites (éteintes) au bénéfice de MMA (...) le 20 juin 2013. » Au lieu de 2027 si la réglementation n'avait

pas changé. Conclusion triomphale de la note : « MMA n'a fait qu'appliquer les règles de la prescription pour s'approprier "légitimement" ces sommes. »

Pas vus, pas pris

Au 31 décembre 2011, la cagnotte a atteint l'enviable somme de 260 millions. Les 350 millions évoqués tiennent compte de l'intérêt de 5 % qui court tant que les emprunts ne sont pas remboursés. Justifier légalement la rentrée de ce pactole s'avère on ne peut plus simple : « Les comptes 2013, arrêtés en assemblée générale en juin 2014, ont constaté un produit exceptionnel », explique MMA, interrogé par « Le Canard ». Mais, lors de l'AG, il était précisé qu'il était trop tard pour se faire rembourser. Une stratégie déjà décrite dans la note de 2011.

Entre mai 2011 et l'AG de 2014, il convenait de rester discret car, prévenait le même document, des sociétaires mal embouchés auraient pu reprocher à MMA – quel manque de tact ! – de « ne pas avoir engagé de démarche proactive pour informer les assurés qui avaient probablement oublié qu'ils avaient souscrits au fonds social ». Ou encore d'« avoir augmenté les tarifs (...) alors que MMA savait déjà que le FSC générerait un produit exceptionnel en 2013 ».

Il y a bien « quelques acteurs qui s'intéressent déjà au sujet », poursuivait la note. Et notamment « un ancien inspecteur MMA – mais nous l'avons licencié en 2002 – qui anime un blog, très peu fréquenté pour l'instant ». Et de se féliciter : « Tant que les enjeux financiers du fonds social ne sont pas connus, il est peu probable que les articles de presse sur le sujet rencontrent un écho significatif. »

Tout s'éclaire : « Zéro bla-bla, zéro tracas », le fameux slogan de MMA, faisait, en réalité, référence aux fuites dans les médias !

Hervé Martin

Les grandes oreilles bouchées des poulets

LARCHER NE CACHE PAS SA JOIE

CELA DOIT ÊTRE TRÈS RASSURANT POUR QUELQU'UN QUI

... DE POUVOIR COMPTER AVEC